

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 22 septembre 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-deux septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur VALLEE Thierry.

Etaient présents :

Mme VALLEE Marie Ghislaine – M. HENRION Philippe, Mme NOEL Géraldine adjoints.-

Mme RASSCHAERT Catherine - MM. BOUCHE Benoit- – CESVET Jean - MANABLE Samuel

Absents : Mme LE THEOFF qui a donné procuration à M. VALLEE Thierry– Mme MANABLE Cindy qui a donné procuration à Mme NOEL Géraldine

Secrétaire de séance : M. MANABLE Samuel.

REFECTION TOITURE CHŒUR EGLISE :

Un agent de la Conservation des Monuments historiques s'est déplacé afin de donner la conformité des différents travaux effectués. Reste la réfection du chœur de l'église pour laquelle le dossier de subvention doit être recommencé. Le Conseil Municipal choisit donc une nouvelle entreprise sur 3 devis présentés par le Maire et recommandés par les Bâtiments de France : la SOCIETE DA SILVA Dominique-CHOTIN FRERES, étant la moins disante, est choisie.

M. CESVET souligne qu'il serait peut-être opportun de faire sceller les horloges de l'église afin d'éviter leur éventuel vol.

DEFIBRILLATEUR :

La Commune a obtenu une subvention de 55%, une possibilité est offerte à la Commune de louer (840€ H.T./an) sur 5 ans un défibrillateur avec installation à l'extérieur de la salle polyvalente et formation sur place des habitants intéressés et maintenance comprise.

Le Conseil Municipal préférerait une location mais il faudra demander à l'entreprise des références de clients et se renseigner sur sa notoriété.

REFECTION RUES DU VILLAGE :

Suite aux subventions obtenues, la rue Hélène Lesieur et la rue du Paradis seront effectuées en 2015, l'entreprise Eiffage est choisie.

En 2016, les rues du Colonel Petit, rue du Tour de ville, Abelard Sené, Prompt et Edmond Manable devraient être normalement intégrées dans la programmation des subventions du Conseil Général.

PROPOSITION DE VENTE BATIMENT 24 RUE DE LA SEIGNEURIE :

M. PROIZY, nouveau propriétaire de l'ancienne ferme de M. CESVET, propose de vendre à la Commune un bâtiment d'environ 200M2 pour la somme de 30 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, ne voit pas l'utilité d'acheter un bâtiment et refuse à l'unanimité des membres présents.

REPLACEMENT LAMPADAIRES :

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'USEDA pour le remplacement des candélabres devenus obsolètes rue du Paradis et rue du château pour le montant de 1997.98 € (subvention USED A 60%)

BORNES A INCENDIE :

Installation de 2 bornes à incendie rue des heurlages et rue de la Seigneurie.

Et une à venir rue Edmond Manable en concertation avec les Pompiers.

La Commune sera ainsi couverte sur tout son territoire en défense incendie.

Projet agrandissement SOCIETE DA SILVA Dominique –CHOTIN FRERES :

L'entreprise DA SILVA Dominique-CHOTIN FRERES souhaite délocaliser pour s'agrandir (bâtiment de 800 M2 à usage de bureaux et de stockage de matériaux et matériel) et cherche un terrain à acheter. Une solution est possible pour elle à la sortie de PAARS, direction Braine (Chemin de Braine) mais la Direction Départementale des Territoires a dans un premier temps refusé son projet pour les raisons suivantes :

- Terrain situé en dehors des parties actuellement urbanisées de la Commune
- Terrain se situant à plus de 200 m de la sortie du village dans un espace à vocation naturel.

Le Maire informe le Conseil Municipal, informe le Conseil Municipal, que la D.D.T. lui a fait savoir qu'il est possible de déroger à la règle de constructibilité limitée et d'autoriser les constructions, sur délibération motivée, dès lors que l'intérêt de la Commune le justifie, avec bien entendu un cahier des charges restrictif.

Après débat, le Conseil Municipal par 10 pour et 1 abstention décide de défendre ce projet, considérant que cette implantation ne peut qu'apporter des avantages à notre Commune (intérêt foncier – versement CFE ...) et ne gênera, du fait de son éloignement du centre, en aucune façon la circulation dans le village.

Questions diverses :

- ✓ Recensement de la population de janvier à février 2016, le Maire nommera l'agent recenseur en temps voulu.
- ✓ Changement des horaires du secrétariat de Mairie le jeudi : 13h 30- 15h 30) au lieu de 14h – 16h
- ✓ Numérotation des nouvelles maisons rue de la Seigneurie (20 bis-20 ter)
- ✓ Information arrêt de la location de la pâture de 11 ares à Mme HOLLEMART (ZI 60, sente rurale du Clos minard) suite à sa demande.

- ✓ Possibilité de dissoudre le CCAS suite à la loi Notre présentée par Monsieur le Maire : refus à l'unanimité et souhait de le continuer jusqu'à la fin du mandat.
- ✓ Etablissement d'un arrêté communal sur le planning des autorisations des travaux de bricolage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques :
 - Semaine : 8h 30- 12h / 13h 30 – 19h
 - Samedi : 9h – 12h / 13h30-19h
 - Dimanche : 9h 30 – 12h.
- ✓ Remerciements à Mme RASSCHAERT Catherine pour le 2^{ème} voyage au Parc Astérix des enfants de 7 à 11 ans le 23 octobre prochain pris en charge entièrement par le Conseil Régional. 11 enfants y participeront.
- ✓ Renouvellement de l'adhésion de la médecine professionnelle pour les agents communaux avec le Centre de Gestion de l'Aisne.
- ✓ Reprise des cours de remise en forme le mardi (19H30- 20H 30) à la Salle Polyvalente : recherche de nouveaux adhérents souhaitable pour la pérennisation de ce cours, s'adresser à la Mairie pour tout renseignement supplémentaire ou souhait quant à cette activité.
- ✓ Information par Madame NOEL de la soirée choucroute à PAARS qui aura lieu le 14 novembre.

Le Maire,

le Secrétaire de séance,